

FPV2

LES FONDAMENTAUX DU VERRE

Focus sur les produits
du verre plat

2 JOURS - 2018

CONTACTEZ-NOUS POUR CONNAÎTRE
LES PROCHAINES SESSIONS

1200 €

16 HEURES

Lieu du stage

Cerfav | Prover
19, rue Charles Auray
93500 Pantin - France
T : +33 (0)1 57 42 20 99
F : +33 (0)1 57 42 13 89
prover@cerfav.fr
www.prover.fr



OBJECTIFS

- Cette formation permet de se concentrer sur les produits verriers issus de la filière du verre plat (produits de base et produits transformés, installation sur chantier), dans les divers domaines d'application du bâtiment.

PERSONNELS CONCERNÉS

- Salarié d'une entreprise de fabrication ou de pose de produits verriers.
- Personne en relation avec la clientèle, la production et utilisatrice de produits verriers dans un ouvrage du bâtiment ou de travaux de miroiterie en intérieur.

PRÉ-REQUIS

- Aucun pré-requis nécessaire.

COMPÉTENCES VISÉES

- Connaître l'ensemble des produits verriers du marché et leur domaine d'utilisation pour conseiller les solutions les plus adaptées.

SECTEUR D'ACTIVITÉ

- Transformateurs et utilisateurs installateurs de verre plat pour le bâtiment.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- En se basant sur des apports théoriques illustrés, la formation alterne des exposés par l'expert et des moments d'échanges avec les stagiaires sur leurs questions et problématiques.
- Observation d'échantillons et échange d'expérience.

MOYENS TECHNIQUES ET SUIVIS

- Diaporamas.
- Échantillons de produits verriers.
- Vidéos.
- Support de cours inclus.

PROFIL FORMATEUR

- Cette formation est dispensée en partenariat avec la FFPV. L'expert y assure la veille technique et normative des produits verriers pour le bâtiment. Il est également le secrétaire de la commission de normalisation BNTEC/P7A - verre dans la construction, et chargé du suivi du DTU 39.

Les formateurs Cerfav | Prover sont choisis pour leur expertise, leur expérience et leur pédagogie.

PROGRAMME

CONTENU

- Le verre : notions de base et propriétés, fabrication, élaboration et évolution
- Les techniques de décoration du verre plat
- La transformation des produits verriers plats
- Les propriétés mécaniques, optiques, énergétiques, et physiques
- L'isolation thermique
- L'isolation acoustique
- Les systèmes et produits finis : dalles, escaliers, portes, façades, briques, garde-corps
- La réglementation Cekal
- La protection et la sécurité
- La sécurité des biens et des personnes

MODALITÉ D'INSCRIPTION

Téléchargez directement le bulletin d'inscription sur www.prover.fr ou demandez-le nous.

T : +(33) 01 57 42 20 99

M : prover@cerfav.fr

ÉVALUATION

- Fiche d'évaluation et de satisfaction.
- Attestation individuelle de fin de formation.

LE +

Animation par un expert de la FFPV (Fédération Française des Professionnels du Verre.)

FOCUS SUR LES PRODUITS DU VERRE PLAT
2 JOURS - 2018

DATES : CONTACTER NOUS POUR CONNAÎTRE
LES PROCHAINES SESSIONS
COÛT : 1200 € HT (16 heures)
Déjeuners et supports de cours inclus

Lieu du stage

Cerfav|Prover
19 rue Charles Auray - 93500 Pantin - France
T : +33 (0)1 57 42 20 99
F : +33 (0)1 57 42 13 89
Mail : prover@cerfav.fr

FPV2

SOCIÉTÉ

Raison sociale de l'établissement :

Nom du responsable formation ou contact :

Adresse :

Code Postal : Ville : Pays :

Téléphone : Fax :

E-mail :

STAGIAIRE

Prénom : Nom :

Fonction :

Téléphone : Fax :

E-mail :

ADRESSE DE FACTURATION

Dans le cas d'une prise en charge par un OPCA

Nom de l'organisme :

Adresse :

Code Postal : Ville : Pays :

Téléphone : Fax :

E-mail :

Dès réception de votre inscription, vous recevrez une convention de formation en double exemplaire.

Dix jours avant la formation, le stagiaire recevra une convocation précisant le lieu exact de la formation.

Après la formation, l'entreprise recevra par courrier une facture accompagnée d'une attestation de présence et d'une attestation individuelle de fin de formation.

Le règlement devra s'effectuer à réception de la facture.

Conditions générales d'annulation : Pour toute annulation devant s'effectuer par écrit, le Cerfav | Prover retiendra sur le coût total du stage, conformément aux dispositions prévues par le code du travail, 50 % pour une annulation parvenue moins de 15 jours avant le stage ou 100 % pour une annulation intervenue 5 jours avant le stage. Toutefois les stagiaires auront la possibilité de reporter leur inscription sur une autre session.

DATE :

SIGNATURE ET CACHET :